



## Communiqué de Presse

Paris, le 29 août 2012

### **Orco Property Group – Approbation par la CSSF des prospectus concernant la restructuration des obligations**

Orco Property Group (“**OPG**”) annonce que le 29 août 2012, la *Commission de surveillance du secteur financier au Luxembourg* (the “**CSSF**”) a approuvé deux prospectus OPG.

Le premier prospectus concerne l’admission à la cotation de 64,577,483 nouvelles actions qui seront émises par OPG (les « **Nouvelles Actions** ») en échange de 89,9% de ses obligations, ce qui constitue la première étape de la restructuration des obligations OPG.

Le second prospectus concerne l’offre et l’admission à la cotation d’un maximum de EUR 75,200,000 de nouvelles obligations qui seront émises par OPG (“**New Notes**”) dans le cadre d’une offre publique d’échange volontaire pour les obligations restantes émises par OPG et sa filiale Orco Germany S.A. (« **OG** »).

Calendrier indicatif des opérations :

|                      |  |
|----------------------|--|
| 3 septembre          | Emission des nouvelles actions et début du processus d’inscription sur les marchés réglementés de NYSE Euronext à Paris ainsi que ceux de Prague et Varsovie |
| 6 septembre          | Début de l’offre d’échange des New Notes   |
| 24 septembre à 17:00 | Délai de forclusion de l’offre publique d’échange  |
| 27 septembre à 17:00 | Délai d’instruction de l’offre d’échange   |
| 1 octobre            | Annonce des résultats de l’offre d’échange   |
| 4 octobre            | Emission des New Notes et inscription auprès de la Bourse de Luxembourg  |

Le deuxième et dernier paiement des 7.848.073 nouvelles actions OPG sur les obligations émises par OPG («**OCA**») dans le cadre de la restructuration des obligations OG est prévue pour le 28 septembre 2012, sous réserve de l’approbation de la CSSF.

Les prospectus et les termes de ces transactions sont accessibles sur le site web d’OPG :  
[www.orcogroup.com](http://www.orcogroup.com)

*Ce document a été traduit de l’anglais ; en cas de différence d’interprétation entre les communiqués français et anglais, le communiqué en anglais prévaut.*